

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société IDGEO désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 1 allée Maurice Magre 31770 Colomiers.

IDGEO met en place et dispense des formations professionnelles inter et intra entreprises, au 1 allée Maurice Magre 31770 Colomiers, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société IDGEO.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société IDGEO pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Contractualisation

Pour chaque formation, la société IDGEO s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » et à compléter un formulaire d'inscription pour les formations inter entreprises.

Vous pouvez vous inscrire en utilisant le formulaire d'inscription présent sur le site. Cependant l'inscription ne sera définitive qu'à la réception de la convention ou du contrat de formation professionnelle dûment signé.



Institut de Développement de la Géomatique

Un contrat ou une convention de formation professionnelle est établi entre IDGEO et le client (l'employeur ou le particulier).

Un certificat de réalisation est remis au stagiaire en fin de formation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Nos actions de formations professionnelles sont exonérées de TVA. La restauration n'est pas comprise dans le prix de la formation.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société IDGEO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse administration@idgeo.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société IDGEO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Le nombre minimum d'inscrits pour réaliser une action de formation inter entreprises est de 3 ; en deçà IDGEO se réserve le droit d'annuler la session de formation au plus tard une semaine avant la date de démarrage de la formation. Dans ce cas, le stagiaire bénéficie d'un accès prioritaire sur une session ultérieure.

Programme des formations

Le programme de la formation est fourni en amont de l'action de formation.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier son contenu suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'IDGEO. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Réglementation générale des données personnelles (RGPD)

1. Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par le candidat à IDGEO sont utiles pour le traitement de l'inscription et le déroulement de la formation. Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et restent à usage interne d'IDGEO.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Il doit adresser une demande écrite à l'adresse du siège social d'IDGEO à Thomas Michel. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données. Pour cela, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

2. Réalisation de la formation à distance ou en présentiel

La formation à distance ou en présentiel nécessite l'utilisation :

- De vos coordonnées administratives pour la contractualisation et le suivi de votre formation.
- De votre adresse e-mail et de votre numéro de téléphone pour le suivi de la formation.
- De votre signature électronique en début de chaque demi-journée de formation pour justifier de la réalisation de la formation auprès du financeur.

Ces informations sont utilisées uniquement dans le cadre de la formation et ne feront pas l'objet d'autre utilisation. Vos données sont gardées 3 ans dans nos archives.

Votre accord



Institut de Développement de la Géomatique

Pour réaliser la formation avec les informations citées ci-dessus, nous vous prions de cocher la mention « bon pour accord ». Dans le cas contraire, cochez "Refus"

Bon pour Accord

Refus

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre IDGEO et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

V31012024